

COUR D'APPEL DE BOURGES

AUDIENCE SOLENNELLE DE RENTREE

09 JANVIER 2008

Discours prononcé par :

Gérard LOUBENS, Procureur Général

Il y a trois sortes de mensonges : le petit, le gros... et la statistique !

Il est dangereux de faire des prévisions, surtout lorsqu'elles concernent l'avenir !

On pourrait ajouter à ces deux aphorismes le mot d'Alfred SAUVY, récemment cité par le Président du Tribunal de Grande Instance de BOURGES, qui disait : "Dans toute statistique, l'inexactitude du nombre est compensée par la précision des décimales..." .

Dans ces conditions, vous admettez, Mesdames et Messieurs, qu'il soit bien difficile, voire hasardeux, de dresser un bilan et d'esquisser un programme !

Et pourtant, depuis le règne de Charles V, il est de tradition, pour chaque juridiction, de dresser la mercuriale de ses activités pour l'année écoulée, tradition consacrée par les articles R.711-1 et 2 du Code de l'Organisation Judiciaire qui prévoient que l'année s'ouvre par les audiences solennelles de rentrée des Cours et Tribunaux.

L'audience solennelle de rentrée de notre Cour, de votre Cour, a donc un caractère unique, ce qui lui confère une importance certaine !

Elle nous permet, d'abord, d'avoir l'honneur et la chance de rassembler la plupart des acteurs de Justice, la plupart de celles et ceux qui collaborent à l'oeuvre de Justice.

Je les remercie d'être là.

Elle est ensuite l'occasion, pour le Chef du Parquet Général, de parler de sa Cour d'Appel au sens de juridiction, de parler de "l'entreprise Justice" dont le siège **est** et **reste** à BOURGES.

L'importance de cette cérémonie ne doit échapper à personne : il ne suffit pas, en effet, que la Justice soit rendue ; il faut encore qu'elle donne à partager la conviction qu'elle l'est, tant l'être et le paraître lui sont également indispensables.

J'ai parlé d'"**entreprise Justice**" ; je ne résiste pas au plaisir de vous la présenter :

avec **Ses personnels** :

23 magistrats, 16 du Siègre et 7 du Parquet, en comptant les magistrats placés,

50 fonctionnaires, répartis entre le civil, le pénal et l'administration régionale judiciaire,

avec **Son fonds de commerce**,

autrement dit son ressort qui comprend aujourd'hui plus de 750.000 habitants,

avec **Ses moyens**, à savoir :

ses locaux,

son budget de fonctionnement de 262.554,50 € en 2007, 239.084 € en 2008, hors traitements...

son parc et ses services informatiques,

avec **Sa productivité** :

- 852 arrêts civils
- 420 arrêts rendus par la Chambre des appels correctionnels
- 553 arrêts rendus par la Chambre de l'Instruction,
- 65 arrêts rendus par la Chambre de l'Application des Peines,

avec **Son carnet de commandes**

c'est-à-dire son stock d'affaires à traiter, au demeurant peu élevé,

avec **Son bilan**

que nous présentons chaque année sans avoir eu encore à le déposer...

avec ses soucis bien sûr, mais nous disposons d'une équipe, au sens le plus fort du terme, composée de magistrats et de fonctionnaires de qualité, ne comptant pas leur temps, solidaires et motivés, équipe à laquelle je tiens à rendre un hommage appuyé.

Est-ce cependant suffisant pour affirmer que l'année 2007 s'est bien passée et que tout va bien ?

Ce serait oublier la réforme de la carte judiciaire, avec son cortège de traumatismes encore bien présents. Je fais allusion à la prochaine disparition des 7 Tribunaux d'Instance du ressort qui, le 1^{er} janvier 2010, fusionneront avec les Tribunaux d'Instance des villes chef-lieu des départements de la Cour.

Je veux parler de la création du pôle de l'instruction, à BOURGES, en raison de la position centrale de la capitale du BERRY dans le ressort.

Et à ceux qui ont pu reprocher aux Chefs de la Cour d'Appel de BOURGES son application à sauver leur juridiction, comme leur soit-disant manque d'implication dans la sauvegarde des Tribunaux d'Instance et l'unicité du pôle de l'instruction, je dirai qu'ils ont mal lu notre rapport du 26 septembre 2007 et surtout, que la disparition de la Cour n'aurait rien empêché, si ce n'est, peut-être, un pôle de l'instruction placé en INDRE ET LOIRE...

Dès lors, retrouvons tous nos manches pour réussir cette inéluctable réforme, dans l'intérêt de tous et notamment des fonctionnaires qui auront à subir une délocalisation jusque là réservée, si je puis dire, au secteur privé.

Nous aurons à régler des problèmes humains, des problèmes immobiliers, sans oublier ceux relatifs à l'accès au droit des justiciables les plus démunis.

Debout donc, car "l'avenir est à ceux qui ne sont pas désabusés", comme le disait Georges SOREL.

L'imagination est au pouvoir dans la recherche d'une Justice plus présente, donc plus rapide, d'une Justice plus attentive, donc plus accessible.

*
* *

Avant de confier la parole à Mme Lucile JAILLON-BRU, à laquelle j'ai demandé de vous faire le point sur l'exécution des peines à BOURGES, je voudrais redire la confiance que je place dans les services d'investigations. Leur compétence et leur professionnalisme contribuent à l'efficacité de cette chaîne pénale dont tous les éléments participent à la sûreté et à la quiétude du ressort.

En 2007, ils ont constaté 27.019 faits criminels ou délictuels dans les trois départements de la Cour, tandis que 11.203 étaient élucidés, soit 41,46 %.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler qu'en 2005, c'était 31.316 faits qui furent constatés, soit 13,72 % de faits criminels ou délictuels en plus, pour 12.470 faits élucidés, soit un taux d'élucidation en 2005, de 39,81 %, c'est-à-dire 1 point 65 de moins qu'aujourd'hui.

Les résultats obtenus par les unités du ressort de la Cour d'Appel de BOURGES sont donc excellents puisqu'en même temps que le nombre de faits constatés diminue, celui des faits élucidés augmente...

Merci encore aux agents de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, à ceux des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation, ainsi qu'aux fonctionnaires de l'Administration Pénitentiaire dont le rôle est essentiel.

*
* *

Mesdames et Messieurs les Avocats, comme l'a dit récemment l'un des vôtres, Me Robert DUPAQUIER, "vous exercez l'un des plus vieux métiers du monde à caractère réglementé", puisque votre communauté existe depuis l'Empereur JUSTIN 1^{er} qui a régné au VI^{ème} siècle, de 518 à 527.

C'est assez dire si votre rôle est essentiel et si son importance ne décline pas, au contraire, en dépit des projets récemment annoncés.

Un Palais de Justice, ce sont les magistrats, du Siège et du Parquet, des Greffiers, des fonctionnaires ; ce sont aussi, et tout autant, des avocats.

Mesdames et Messieurs les Avocats, votre place dans le procès pénal, et civil, bien sûr, est éminente.

Je le sais d'expérience : une défense forte est indispensable au bon fonctionnement de la Justice, au même titre d'ailleurs qu'un Parquet fort et compétent.

Pour un bon équilibre, l'une ne va pas sans l'autre.

Je tiens à redire aujourd'hui aux nouveaux Bâtonniers que je serai toujours à l'écoute de leurs préoccupations pour qu'ils exercent leurs fonctions dans les meilleures conditions, à tous les stades de la procédure, y compris à celui de l'exécution des peines, sujet dont va vous entretenir Mme JAILLON-BRU.

*

* *

Je reprends quelques instants la parole que vous m'avez donnée au début de cette audience, sans doute pour la dernière fois...

C'est pour cela que j'en profite !

Avant de remercier nos invités de leur présence, je souhaite brièvement évoquer le grand projet de notre site judiciaire que je n'ai fait que faire revivre ; je veux parler du Guichet Unique de Greffe, projet bi-annuel, dont la première tranche devrait pouvoir se réaliser cette année. A savoir l'accès à la Chapelle de tous les publics, quels qu'ils soient, quel que soit leur handicap.

Ce n'est pas un projet facile que de concevoir puis de réaliser, des ascenseurs par exemple, dans un site classé... Mais nous tenons le bon bout ! avec la bénédiction et surtout l'appui du Ministère.

Nous aurons besoin de celui de tous les services de l'Etat concernés.

Voilà ma transition toute trouvée, Monsieur le Préfet, pour vous saluer et vous remercier de votre écoute, comme de votre aide. Au terme de déjà près d'un an de collaboration à BOURGES, je crois pouvoir dire qu'elle est bonne, faite de considération et de respect mutuels. Les autorités administratives et judiciaires ont mené ensemble des actions dont la conjugaison a été fructueuse pour le plus grand nombre, sauf pour les criminels et les délinquants. C'est un partenariat dont je n'ai qu'à me louer.

*

* *

- Monsieur le Maire, merci de votre présence parmi nous, même représentée, et de quelle façon ; elle est la marque de votre attachement à la Cour d'Appel de BOURGES et, à travers elle, à l'ensemble de l'Institution Judiciaire.

Le législateur a prévu que les relations entre les Maires et les Procureurs devaient être améliorées dans le sens d'une meilleure communication, bordée par la règle du "secret partagé".

Je m'en réjouis et vous avise que j'ai récemment rencontré les Présidents des associations départementales des Maires des trois départements du ressort à cette fin.

- Messieurs les Parlementaires, le juge est complémentaire du législateur. L'autorité de la chose jugée donne en effet à la loi toute sa force.

Je ne saurais évoquer le Parlement sans évoquer la mémoire du Sénateur Serge VINCON, trop tôt enlevé à l'affection des siens.

Parmi nos invités, je voudrais tout particulièrement saluer :

M. Daniel COLLING, patron du Printemps de BOURGES, avec lequel nous avons beaucoup travaillé et travaillerons encore pour que la prochaine édition ne soit pas émaillée des incidents survenus l'an dernier,

et M. Pierre FOSSET, président des “TANGO”, club de basket féminin berruyer, que j’ai eu l’occasion de soutenir à plusieurs reprises, en championnat et en poule européenne.

Nous avons au moins un point commun : la recherche de la brillance des parquets !

*
* *

Mesdames et Messieurs, l’air du temps est au procès de la Justice que d’aucuns considèrent comme “la BELLE aux LOIS dormant” ; s’il est sain que dans une démocratie on juge la Justice, qu’au moins lui soit fait un procès équitable ; c’est le premier vœu que je forme à l’aube de cette nouvelle année.

Ensuite, et en terminant, permettez-moi de souhaiter pour notre Justice, humanité ; car
au coeur du droit
au coeur de la Justice
au coeur de nos missions
il y a l’humain.

Et pour les hommes et les femmes qui participent à sa quête, honnêteté intellectuelle et humilité.

*
* *

J'ai l'honneur de requérir qu'il plaise à la Cour

- déclarer qu'il a été satisfait aux obligations du Code de l'Organisation Judiciaire,

- me donner acte de mes réquisitions,

- dire que du tout il sera dressé procès-verbal.

*
* *
*